Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260129-20260103-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION

MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41
Fax. 02.96.47.82.60

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Noël LE CORRE, 1er Adjoint, Thierry CONNAN, 2ème Adjoint, Patricia LE QUÉRÉ, 3ème Adjointe ; Mesdames Caroline CHAPISEAU, Julie GAUTIER, Stéphanie JEGADEN Nadine SCRUIGNEC-DERRIEN conseillères municipales ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Benoit LE CARLUER - qui donne procuration à M. Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.01.03

Objet : Acquisition partielle de la parcelle F160

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acquérir une partie, d'environ 120m², de la parcelle F160 appartenant à Monsieur Vincent MOREAU.
Monsieur Vincent MOREAU céderait pour l'euro symbolique, en échange d'un accès à la voirie qui serait crée pour la desserte d'un éventuel lotissement communal sur la parcelle F334.

Les frais de notaires afférents à ce dossier seraient à la charge de la commune
Les frais de géomètre afférents à ce dossier seraient partagés entre Monsieur Vincent MOREAU et la commune

Le Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques

Vu la proposition de Monsieur Vincent MOREAU

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260129-20260103-DE

Considérant qu'il apparaît opportun et d'intérêt général pour la commune d'acquérir, en partie, la parcelle cadastrée F160 permettant un accès voirie à la parcelle F334 appartenant à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** l'acquisition partielle de la parcelle F160 pour l'euro symbolique
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents à cette affaire
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition partielle de la parcelle F160 pour l'euro symbolique.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents à cette affaire
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits au budget

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

MAIRIE DE PLUZUNET
22140 (Côtes-d'Armor)

Le Maire,
Romuald COCADIN